

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 26 août 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 5 Septembre 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER et Philippe KLEIN.

Objet : Rénovation de l'église protestante. Participation financière de la Paroisse.

Le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de la rénovation de l'église, la paroisse protestante s'est engagée à participer financièrement à certains travaux de peinture intérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition financière de la paroisse protestante pour **9.645 Euros** (neuf mille six cent quarante cinq) et autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 05 septembre 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 09 septembre 2008.

Le maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 26 août 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 5 Septembre 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER et Philippe KLEIN.

Objet : Location d'un terrain communal au lieu-dit Unterer Weiher.

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 11 juin 2004, la commune a fait l'acquisition du terrain cadastré Lieu-dit Unterer Weiher, section 17, n°183, contenance 48,94 ares situé à côté du lavoir dit Mattenbach et le long du sentier des Trois Chapelles.

La partie humide du terrain doit servir à la création d'un circuit à vocation écologique et botanique.

Il reste environ 25 ares inutilisés pouvant être mis en culture.

Il informe à cet effet les conseillers qu'un exploitant riverain Monsieur René HEYD, domicilié à Wintzenheim, 91, rue du Bitzen, serait intéressé par une location.

Le conseil municipal :

Entendu les explications du maire sur l'opportunité d'une location,

Considérant la proposition de Monsieur René HEYD,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

1. Autorise la location de la partie cultivable de ladite parcelle, soit 25 ares.
2. Fixe le prix de la location à 1,50 Euros l'are.
3. Dit que la location prendra effet au 11 novembre 2008.
4. Autorise le maire à signer une convention de location à titre précaire avec Monsieur René HEYD, domicilié à Wintzenheim, 91, rue du Bitzen.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 05 septembre 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 09 septembre 2008.

Le maire, Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 26 août 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 5 Septembre 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER et Philippe KLEIN.

Objet : emploi d'adjoint administratif. Rectification de l'indice majoré.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 16 mai 2008 et du 11 juillet 2008 portant création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet, dont la rémunération relève de l'indice majoré 290, catégorie C échelle 4 ;

Considérant que l'indice majoré 283 retenu dans les délibérations susnommées est erroné ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité dit que la rémunération de Madame Danielle Koeberlé née Kalck doit être calculé avec l'indice majoré 290 et autorise le maire à rectifier en ce sens l'arrêté de nomination du 31 juillet 2008.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 05 septembre 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 09 septembre 2008.

Le maire
Alain North